

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Band:** 72 (1921)  
**Heft:** 7  
  
**Rubrik:** Cantons

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

nous apportions toujours les mêmes; mais je puis affirmer que les quantités que nous indiquions étaient largement suffisantes.

Selon la rumeur publique, on ne savait comment s'y prendre, dans une commune, pour détruire les hannetons récoltés. En cette occurrence, il fut décidé qu'on les jetterait à la rivière par dessus une pointe de rocher. *Si non è vero . . .*

(Du *Praktischer Forstwirt*, N° 5, 1921.)

*G. Braun*, ancien forestier communal.

---

## CANTONS.

**Valais.** *Rapport de gestion du Département forestier pour 1920.* C'est la première fois que le *Journal forestier* reçoit le rapport annuel de gestion de ce canton. Celui de 1920 est si intéressant qu'il nous fait éprouver le regret de n'avoir pas reçu régulièrement les précédents. Il nous donne l'occasion de passer en revue quelques faits relatifs à l'économie forestière d'un canton qui s'est signalé dernièrement par une augmentation sensible du nombre de ses arrondissements forestiers. Les 10 arrondissements actuels ont une étendue moyenne de 8000 ha. de forêts environ; quatre comprennent la partie allemande du canton, six la partie française. Le poste d'adjoint cantonal et celui d'inspecteur de l'arrondissement d'Entremont restent inoccupés; ils pourront être sous peu pourvus de titulaires.

Le Grand Conseil a ratifié pour 1920 une nouvelle augmentation des traitements du personnel; aussi bien les allocations de renchérissement ont-elles été supprimées. Le rapport donne démocratiquement le tableau détaillé du traitement, des vacances, des frais de transport et des allocations pour location et frais de bureau de chacun des agents. Nous constatons que l'un de ces derniers a touché, pour location et frais de bureau, environ fr. 500. Il nous souvient que, comme inspecteur forestier du III<sup>e</sup> arrondissement vaudois, nous avons durant 17 ans touché de ce chef fr. 10 par an. Décidément, il y a quelque chose de changé en matière de rétribution des agents forestiers. . . .

Le nombre des gardes de triage s'élève à 103 (de 5 à 15 par arrondissement), ce qui équivaut à une étendue boisée moyenne de 780 ha. par triage. Tous les gardes, sauf trois, possèdent le brevet. Le rapport signale quelques triages trop étendus qui devraient être doublés. Dans le Bas-Valais, chaque commune constitue un triage autonome, Bagnes n'en forme pas moins de cinq. Dans le Haut-Valais et le Centre, les communes, dont la surface forestière est généralement peu considérable, se groupent à plusieurs pour former un triage. A quelques exceptions près, le service des gardes s'est effectué d'une manière satisfaisante. En général, ces préposés accomplissent leur tâche avec zèle et dévouement; l'amélioration du côté financier de leur situation n'a pas été l'un des moindres stimulants.

L'augmentation constante du coût de la main d'œuvre a eu cette conséquence de remettre en honneur les semis en forêt, l'entretien des pépinières devenant très onéreux. Au demeurant, le besoin des reboisements artificiels se fait toujours moins sentir, toutes les coupes étant dirigées en vue de la régénération naturelle.

Il n'y a rien de spécial à dire sur les forêts appartenant à l'Etat; leur surface dans le canton du Valais est, au reste, très minime puisqu'elle ne dépasse pas 77 ha.

Dans les forêts communales, il a été fait un bel effort dans le domaine de la construction de chemins. La longueur des installations construites pour le transport des bois s'élève à 36 km. dont 2 km. de téléfériage. (Coût: plus de fr. 600 000.)

Les dépenses effectives pour améliorations forestières ascendent à près de un million de francs, chiffre éloquent qui témoigne autant de l'intérêt des communes pour ces utiles travaux que de l'activité déployée par le personnel.

H. B.

## BIBLIOGRAPHIE.

*Th. S. Woolsey: Studies in French Forestry.* Un volume in-8° de 550 pages, avec 21 illustrations dans le texte. Editeur: John Wiley et fils, à New-York. 1920.

Pendant la dernière grande guerre, l'armée américaine occupait en France 48 compagnies de 250 hommes pour le service des bois et des routes. Ces compagnies forestières, composées de bûcherons de métier, ont, dans différentes forêts de France, fait de vastes exploitations, dont notre journal a déjà entretenu ses lecteurs. On nous apprend que l'armée américaine a consommé plus d'un million de mètres cubes de bois ouvrés, 2 350 000 stères de bois de feu et 39 000 pilots pour l'aménagement des ports de débarquement.

Cette collaboration forestière des Américains, pendant les dernières années de la guerre, a été pour l'auteur de ce livre l'occasion de nouvelles études sur la sylviculture française. Avant la guerre déjà, M. Woolsey qui enseigne à l'École forestière de l'université de Yale avait fait de longs voyages d'études dans les forêts de France, d'Angleterre et d'Allemagne.

Dans cette dernière étude, M. Woolsey se propose de faire connaître à ses compatriotes les méthodes culturales et d'aménagement en honneur en France. Les renseignements relatifs à ces questions sont extraits des récentes publications de MM. Huffel, Jolyet, Hickel, etc. D'autres chapitres sont consacrés aux travaux de défense classiques des Français contre les torrents, au reboisement en montagne, aux admirables créations de forêts nouvelles sur les dunes et dans les landes de la Gascogne. L'auteur résume la législation forestière française; il montre comment sont exploitées les forêts particulières de France. Comparant les conditions de celles-ci avec celles des Etats-Unis, il a été frappé par l'extrême morcellement de la forêt française. En 1892, la France comptait 1 538 000 propriétaires forestiers dont 1 446 000 possédant moins de